

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 12

Artikel: Dans les vieux almanachs
Autor: E.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les abonnés au Conteure Vaudois que les remboursements seront pris à fin mars.

Sommaire du Numéro du 20 mars 1920. — Dans les vieux almanachs (E. B.) — Lo Vilho Dèvesa : On citoyen que n'a pas vollu se laissi nommà (J. à St-Jean). — Les agréments de la vieillesse. — Le chemin de l'école. — Un aventureur genevois au seizième siècle. — Méfi-toi du plus fort. — A propos de tir fédéral. — FEUILLETON : La Fée aux miettes (Ch. Nodier) suite.



DANS LES VIEUX ALMANACHS

Un de nos abonnés nous écrit :

Le Conteure du 13 mars relate quelques anecdotes cueillies dans des Almanachs de Lausanne de 1738, 1743 et 1807. J'ai sous les yeux un Almanach de Berne, publié avec privilège de LL. EE. par les Hôirs de P. A. Chenebier, libraires et imprimeurs à Vevey, en 1779.

Cet almanach fourmille de conseils et recommandations touchant la manière de se soigner physiquement et moralement. Les pronostics du temps figurant dans le calendrier sont régulièrement accompagnés de signes conventionnels dont la clé se trouve en première page. Ainsi : bon prendre médecine, est représenté par un pot ; prendre pilules, par une boulette ; bon saigner, par une croix ; très bon saigner, par une double croix ; bon tondre, par une paire de ciseaux, etc, etc.

Les prédictions déduites de la situation des astres et des signes du zodiaque, sont des plus curieuses : En janvier, le 2, la pleine lune produit un froid neigeux et pluvieux : *grands projets sur la Terre, le Croissant en est inquiet*. Dernier quartier le 9, *aura l'air confus et mélancolique*. Nouvelle lune, le 17, reconnoit aussi du désagréable et humide. *Entreprise hardie et importante*, etc. En avril, le 1, pleine Lune, amène du frais, *Mal sain à notre beau sexe*. Le mois d'Aoust débutera par des coups de tonnerre suivis d'orage, qui se calmeront sur la fin.

L'Almanach indique avec force détails les souverains de l'Europe, où les princes d'Allemagne tiennent une large place; la liste des bourguemestres, avoyers et landammans des Louables XIII cantons.

Le corps même de l'almanach débute par cette pièce de vers :

Sans vous plaindre du tems qui coule comme l'onde,
Usez de celui que vous tenez en vos mains.

Immanquablement la mort vous forcera de quitter
[le monde,

Et vous n'avez peut-être plus que jusqu'au jour de
[demain :

Car tout ce que la nature a mis dessous les cieux
Commence de n'être plus quand il commence d'être,
Il se cache aussi-tôt qu'il se montre à nos yeux,
Et le même moment le voit périr et naître.

Une table de *Calculs faits de différents prix du vin* nous montre que le *char de vin* de Berne était de 16 setiers à 25 pots — 400 pots, tandis que le *char de Vevey* était de 14 setiers à 32 pots — 448 pots qui font le *char de Berne*. Ainsi, quand le *char* coûtait 100 livres à la mesure de Berne, soit 5 sols le pot, il revenait à 112 livres, soit 4 sols 5 deniers $\frac{4}{7}$ à la mesure de Vevey.

Tout l'almanach est rempli des événements de la guerre anglo-américaine et particulièrement de la capitulation du général Purgoyne après sa défaite par les Anglais au Massachusetts. Une planche gravée sur bois est consacrée à l'affreuse mêlée qui précéda cette capitulation. On y voit d'innombrables troupes alignées, entrant les unes dans les autres sous des nuages de fumée. Une autre planche montre le massacre du malheureux prince Grégoire-Chika de Moldavie par les Jannissaires turcs.

Mais l'intérêt principal réside dans l'article consacré à la Fête des Vignerons qui avait été célébrée l'année précédente à Vevey. La description en est illustrée par une grande planche montrant toutes les phases de la *Parade*. Nous voyons que : « les soldats avaient un uniforme tout blanc, simple veste, le baril en guise de gibecière, le chapeau de paille, un foussoir sur l'épée en guise de fusil.

» Un jeune garçon représente Bacchus, il est à califourchon sur un tonneau, vêtu de blanc, un cercle en écharpe garni de fleurs... il est porté par deux membres de la société vêtus de blanc.

» Une jeune fille à cheval, vêtue de blanc, représente Cérès, elle est ornée de fleurs, une faufile dans la main, des épis de blé dans l'autre.

» Le chef que l'on appelle Abbé est en habit violet, écharpe blanche... le trident avec son talon argenté. Le drapeau vert et blanc a cette devise en lettres d'or : *ora & labora*.

» Pour ne rien laisser en arrière, on a un crieur de vin qui porte une branche d'arbre pour marque de vin à vendre. On fait paraître des Bottiers qui viennent avec leurs chevaux et leurs barils pour faire emplâtres de vin et l'on n'oublie pas une bourse bien garnie pour les payer comptant. On conduit sur un char le Père Noël, le bon patron des vignerons, avec sa femme habillés en hiver, et au devant du chariot trois jeunes gens qui représentent les autres saisons. Pour mieux représenter la vendange, on mène sur un char une bosse à guichet pour voulter le raisin et des vignerons qui suivent avec leurs brantes pour embosser. On s'est avisé quelques de la forge pour réparer les fossoirs; on a sur un char le feu, le soufflet, l'enclume et les maréchaux qui font retentir l'enclume... Quelques fois dans cette parade on a promené un pressoir, pressé quelques grappes et fait couler le vin.

» Cette dernière fois et la précédente, on a fait marcher à la suite de Bacchus des Faunes en habits couleur de chair, une Prêtresse, des Bacchantes, un Sacrifice. Tout cela était étranger à la fête, mais on veut du spectacle, et il faut bien varier un peu pour satisfaire la curiosité des étrangers dont l'influence est prodigieuse. Pendant trois jours les voitures n'ont cessé d'arriver à Vevey; les auberges remplies jusqu'au galetas, des lits et des chambres empruntées dans le voisinage ne suffisaient pas; quantité de personnes ont passé la nuit à la belle étoile, des voitures ont été obligées de chercher logement dans les environs; le port était garni comme d'une petite flotte; des bateaux arrivèrent le matin

de toutes parts avec leurs flammes et leurs pavillons; la ville était brillante et l'affluence du peuple lui donnait l'air d'une grande ville.

» Il ne faut pas oublier le repas champêtre de nos honnêtes vignerons. Une table longue de plus de cent couverts dressée dans une allée de maronniers, en lieu public, des planches ajustées bout à bout, soutenues de poutres et de madriers couvertes de linge blanc mais grossier. Pour chaque vigneron une assiette d'étain et une de terre commune, les cuillères de bois que nous appelons « banioles » avec de la soupe aux fèves, une table à côté pour tenir les bouteilles, reposant sur trois vieux tonneaux; ce repas était intéressant par l'image de la simplicité.

» Une chose à désirer cependant, c'est qu'il y eût moins d'élégance dans l'ajustement des vignerons, habits propres mais pas si fins, de la verdure et des fleurs champêtres pour tout ornement. Il faudrait en bannir tout ce qui coûte de l'argent, qui, dans le fond n'ajoute rien à l'ornement et qui sert trop les Vignerons-Messieurs....

Le dernier chapitre de l'Almanach s'occupe des morts célèbres. On y lit la biographie de Albert de Haller, « mort en décembre 1777 à 69 ans 1 mois et 26 jours » et nous apprenons que la bibliothèque de ce savant fut rachetée par la Reine de Hongrie pour 2000 louis et transportée à Milan. On y apprend la mort du comte de Chatham, grand seigneur anglais qui avait prédit à son pays tous les désastres de ses campagnes d'Amérique et qui avait inutilement préconisé la paix avec les Etats-Unis; la mort, en 1778, de Lekain, le plus grand comédien de son temps et illustre partenaire de Mlle Clairon; la mort du grand Voltaire survenue en mai 1778 à l'âge de 84 ans 3 mois et 10 jours. Nous lisons « qu'il avait quitté sa colonie de Ferney quelques mois auparavant pour faire un voyage à Paris où il se proposoit de faire représenter une comédie nouvelle. Quand les employés voulaient fouiller son carrosse à l'entrée de la ville, il leur dit en riant : « Il n'y a ici de contrebande que moi ! » Etant tombé malade, les médecins espéraient de le guérir & lui avoient ordonné un sirop qu'il devoit prendre à petites doses pendant 24 heures; mais M. de Voltaire impatient la prit tout d'une fois et en est mort. » Enfin, la mort du célèbre J.-J. Rousseau, « qui finit sa carrière en juillet 1778 dans la soixante-sixième année de son âge chez M. le marquis de Girardin à Ermenonville, éloigné de deux lieues de Paris... il n'a été malade qu'une couple d'heures; comme il donna une leçon, il lui prit un violent mal de tête accompagné d'une colique, bientôt il perdit toutes ses forces & dit : « Je sens bien que je me meurs. » Et comme sa femme pleurait beaucoup, il lui dit : « Consolez-vous, je suis bien heureux de mourir, voyez ce Ciel, comme il est serein; eh bien, c'est là où je vais. » En disant ces mots il tomba mort. »

Un autre almanach, de 1788, est en progrès sous le rapport des prédictions astrologiques. Il tient à l'endroit du soleil un langage plus ampoulé, tantôt c'est le « roi des Planètes », tantôt « l'Astre du jour », le « Prince des Lumières », le « bel Oeil du Monde », le « Courrier Céleste », le « Courrier lumineux ». Il nous apprend aussi les avantages ou les désavantages de naître sous tel ou tel signe du zodiaque, ainsi « le 21 décembre Phaéton mettra ses chevaux sous le signe du Capricorne, dixième signe du Zodiaque

qui domine jusqu'au 21 janvier. Ceux qui naissent sous ce signe sont mélancholiques, tristes, humbles, caressants & d'une amitié constante. Le 21 juin Apollon fera son entrée au Cancer, quatrième signe du Zodiaque. Ceux qui naissent sous ce signe sont naturellement grands, les yeux petits, les épaules larges, etc.; le 22 juillet l'Astre du jour logera à l'enseigne du Lion, cinquième signe du Zodiaque qui dure jusqu'au 22 aout, ceux qui naissent sous ce signe sont spirituels, intelligents, propres aux dignités, beaux et de belle taille. »

E. B.



ON CITOYEN QUE N'A PAS VOLLU SE LAISSI NONMA

VÈ lè huitante-quattro, lâi avâi dein lè pâyi éstrandzi dâi menacè dè ellia crouya mali, qu'on lâi dit lo choléra. Lé z'homme que l'éton pé lo gouvernement l'avon zu pouaïre que ci choléra vigné assebin per tzi no; et l'ont fé on n'ordonnance à einvouyi âi z'autoritâ de toâl lè quemouné po lâo fêre à savâi que dévessont preindré toâl lè mésouru po pas que ellia brouillié dè choléra vigné assebin no z'empouésenâ. Cll'ordonnance démandâvai eïn tot premi coup âi quemouné dé nonmâ dâi coumehons dè salubritâ.

La municipalitâ d'onna quemoune que l'avâi assebin reçu ell'ordonnance, sé asseimblaie po nonmâ ellia coumehon, et l'a décidâ de la preindre ein défrou dâi la municipalitâ. Dein la quemouna, lâi avâi on citoyen que fasâi soveint dè l'opposechon et que sé geinâvè pas dein lè tenablie daô Conset générâ, de deré quoiqui veretâ âi municipaux. Po cein, n'étai pas tan annâ, et l'on cru trovâ dinse n'occaison dè l'eimbéta on bocon eïn lo beteini de ellia coumehon.

La municipalitâ einvouya don l'hussié po lâi fêre savâi que l'étai nonmâ. Cll' l'hussié, qu'étai on vilho gendarme que n'anmâvâ pas destra lo coô, sè redzoissâ dza dè vêrâ la tita que volliâvâ fêre. Mâ ne sè pas redzoï grantein, po cein que quan l'a zu fê se coumehon, l'autre lâi a répondou :

— Atiuta, me n'ami, tê faut allâ dere à clliâo municipaux que po cilia tiestion dè merdré, ne faut pas que tztzzeioint ein défrou, l'ont tot cein que faut dein la municipalitâ.

J. à St-Jean.

A Sauvabelin. — Une grand'mère se promène avec sa petite-fille. Les bois sont déserts, ce qui donne à la grand'mère l'idée de dire à la petite :

— Dis donc, s'il venait un loup, que ferais-tu ?

— Eh bien ! grand'mère, je me mettrai derrière toi et pendant que le loup te mangera, j'aurai le temps de me sauver.

LES AGRÉMENTS DE LA VIEILLESSE

Pour un quasi-octogénaire.

L'AUTEUR de cette spirituelle pièce de vers est M. J.-F. Chaponnière, né à Genève en 1769. Il fut l'un des fondateurs du *Journal de Genève* et mourut en 1856. On a de lui plusieurs chansons devenues populaires.

Tant de gens ne se peuvent résigner à vieillir et maugréent toute la journée contre la fuite rapide des années, entraînant avec elles, dans leur exode sans recours, les priviléges de la jeunesse. M. Chaponnière leur apprend comment il faut prendre la chose. La leçon est des plus séduisantes :

Jadis, je célébrais Bacchus,
J'enseignais à lever le coude;
Ma mûre, aujourd'hui ne vit plus
Que de tisane et d'eau de soude.
Adieu, banquets, refrains joyeux;
Plus de vin, partant plus d'ivresse;
Je pratique, ne pouvant mieux,
Les lois d'une austère sagesse.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Autrefois, d'un objet charmant,
Je m'approchais avec aisance;
Je peignais mes feux joliment,
Dans l'espérance d'une récompense;
Maintenant, quand je suis auprès
D'un essaim de gentes fillettes,
Je me borne à lorgner leurs traits,
Encore me faut-il des lunettes.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Je me complais à voir danser
Le beau sexe, que rien ne lasse;
Mais quand l'air m'excite à valser,
La goutte me cloue à ma place.
Si je fredonne quelques chants,
Ma voix n'est plus là, je chevrotte,
Et j'entends rire à mes dépens
Quand j'ai fait une fausse note.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Si je parle à nos jeunes gens
Beaux-arts, politique ou science,
Appuyant mes raisonnements
Des leçons de l'expérience,
Je les vois, d'un air dédaigneux,
Toiser ma tourture caduque,
Et poliment se dire entre eux :
N'écoutons pas cette perruque.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

En Egypte et chez les Indous,
Une momie, ornant la table,
Semblait leur dire : « Amusez-vous,
L'existence est si peu durable. »
Suis-je dans un brillant repas,
Où règne la gastronomie,
N'osant boire et ne mangeant pas,
Je représente la momie.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Chaque jour, une infirmité
De mainte piqûre suivie,
Me procure la volupté
De me sentir encore en vie.
Mon docteur, brûlant du désir
De m'imposer quelque recette,
Gaiement, me donne à choisir
L'opium, la soude ou la lancette.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

Pour me consoler, je me dis :
Le vieil âge est expiatoire;
J'irai sans doute au paradis,
Je fais ici mon purgatoire;
Et lorsqu'enfin je m'éteindrai,
Purifié par la souffrance,
Gaiment au ciel je monterai,
En bénissant ma délivrance.
Ah ! quel plaisir ! qu'on est heureux,
Mes bons amis, quand on est vieux !

L'actualité. — Un loustic de nos amis résume en ces termes les événements d'Allemagne :

« Berlin ne rit plus sous Kapp. »

Sans fantes. — Deux fiancés qui n'habitent pas la même localité se séparent à la gare :

— Je t'écrirai « sans faute », lui dit-elle.

— Ne te gêne pas, écris comme à l'ordinaire.

Tout naturel. — Un écrivain qui ne manque pas d'esprit, mais qui se répète volontiers, ne se fait pas de scrupule de replacer comme inédite, dans quelque journal, la copie qui lui a déjà été payée ailleurs.

Et quelques-uns de dire :

— Dame ! il justifie sa réputation. Tout le monde sait qu'il a de l'esprit à en revendre !

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Extrait d'un numéro du « Journal des Tribunaux » de 1854 :

Gl'huissier devant aller de son domicile jusqu'à chez la personne à qui il devait faire une notification au moyen d'une course de demi-heure, a eu un scrupule tiré de ce que la ligne droite le faisait passer sur un cercle voisin. Il lui semblait qu'il était en office pendant tout son voyage et qu'il ne pouvait pas fonctionner hors de son cercle; en conséquence de quoi il faisait un détour de près de trois lieues pour ne pas quitter son territoire officiel.

Il y a eu plainte, parce que ce détour augmentait d'une manière sensible le chiffre de l'émolument. Le tribunal cantonal n'a pas admis le système de l'huissier, et il a décidé qu'il serait répondu que nulle part, dans les dispositions de la loi, il n'est dit que le fonctionnaire public ne pouvait pas se transporter au travers d'un territoire qui ne fait pas partie de la circonscription dans laquelle il exerce ses fonctions; qu'en particulier les dispositions sur le tarif ne prévoient rien de pareil et que les distances sont toujours calculées d'un endroit à l'autre du canton, par le chemin le plus court, à moins qu'il ne soit momentanément impraticable. »

UN AVENTURIER GENEVOIS AU SEIZIÈME SIÈCLE



OUS reproduisons de la *Suisse Pittoresque* (Paris, 1835), le résumé de curieuses aventures, probablement peu connues et qui intéresseront sans doute les lecteurs du *Conteur Vaudois* :

Ce fut dans un des villages situés non loin des bords du lac de Genève, que naquit, vers l'an 1565, le jardinier Allard, qui a joué pendant plus de 20 années un rôle si extraordinaire en Europe. A l'âge de 25 ans, il quitta furtivement Genève, et erre d'abord en Allemagne, d'où il passe en Suède. Jardinier du roi Eric XIV, il s'insinua si adroitement dans les bonnes grâces du monarque, que celui-ci le nomma son agent auprès de la république de Venise. De Venise il passe à Milan, où il se permet des discours injurieux contre le pape et les cérémonies de l'église. On l'arrête et il est transféré à Naples dans les prisons de l'inquisition; mais Grégoire XIII apprenant qu'un homme qui se dit ministre de la cour de Suède, est détenu dans les cachots du saint-office, réclame Allard, le fait venir à Rome, s'entretenant avec lui, et se trouve si satisfait de sa justification, qu'il lui rend la liberté. Allard, ayant quitté l'Italie, passa en Dauphiné. Là il se présenta au connétable de Lesdiguières, qui y commandait les troupes des réformés, et lui promit pour le roi de Navarre les soldats de la Suède et un subside de cinq millions dont il pouvait disposer. Lesdiguières l'adressa au roi, qui accorda de la confiance à ses promesses, et s'en fit suivre à la Rochelle. Pendant son séjour dans cette ville, plusieurs capitaines suédois, ayant vu et reconnu Allard, déclarèrent publiquement que c'était un imposteur, qui avait déjà compromis le roi de Suède et rempli sa cour d'intrigues et de divisions. Allard se voyant découvert quitta sur-le-champ la Rochelle et vint à Paris. Ayant obtenu une audience de Henri III et de Catherine de Médicis, il leur dit qu'il pouvait faire recouvrer cinq millions à la couronne, et qu'il avait quitté le roi de Navarre, parce que celui-ci avait voulu l'engager à lui livrer cette somme. Le roi et la reine le comblèrent de caresses, ce qui lui donna la facilité de se lier promptement avec les plus riches seigneurs de la cour. A cette époque arrivèrent à Paris les députés suisses, qui venaient y renouveler l'alliance entre la France et le Corps helvétique. Allard les vit et leur dit, sous le sceau du secret, qu'il prêtait au roi de France 2 millions d'écus, une moitié en argent comptant et l'autre en billets hypothéqués sur les biens du connétable de Montmorency, tué en 1567, à la bataille de St-Denis. Il ajouta qu'il désirait acquérir la bourgeoisie de Lucerne, et offrit de la payer 20,000 écus. Sur leur assurance positive de succès, Allard part pour Lucerne, muni de lettres de recommandation des députés, se fait recevoir bourgeois et prête serment de fidélité. Bientôt l'aventurier revint à Paris, avec une garde de 12 hallebardiers, menant un train de prince et jouissant d'un crédit assuré à la cour. Mais la scène change : la veuve du connétable, instruite de ses prétentions sur la succession de son mari, écrit au roi que le connétable n'a jamais vu Allard, qu'il ne lui doit rien, et que toute cette affaire n'est qu'un tissu de mensonges et d'escroqueries. On commence à ouvrir les yeux. Ternault demande des renseignements à Gargouillaud, maire de la Rochelle, qui répond qu'Allard n'est autre chose qu'un chevalier d'industrie. On s'empare alors de sa personne, et il est emprisonné à la Conciergerie.